

DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 24 juillet

I – ADMINISTRATION GENERALE :

1 – DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA et M. Damien PERNET) ;

- ✚ Décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations pour prendre les décisions prévues aux aliéna 1 à 22 de l'article L.2122-22 du Code des collectivités territoriales.
- ✚ DECIDE de rapporter la délibération n°2008-03bis-17 du 27 mars 2008 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

II – TRAVAUX :

2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché relatif aux travaux de renforcement du réseau d'AEP avec l'entreprise SFDE/VEOLIA dans les quartiers suivants : avenue de la République, rues des Bourguignons, Jules Lopard, Jules Tonnet, Pont Rouge et Galliéni pour un montant HT de 535 230,00 €, soit TTC 640 135,08 €, et toutes pièces nécessaires à son exécution.

3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ – REFECTION DE LA VOIRIE ET DES TROTTOIRS RUE DES BEAUX REGARDS :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché relatif à la réfection de la voirie et des trottoirs avec l'entreprise EUROVIA rue des Beaux Regards pour un montant HT de 229 885,00 €, soit TTC 274 942,46 €, et toutes pièces nécessaires à son exécution.

III – DIVERS :

4 – MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.I.T.O.M. DU NORD SEINE-ET-MARNE : CREATION DE TROIS POSTES DE VICE-PRESIDENTS SUPPLEMENTAIRES ET DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA et M. Damien PERNET) des membres présents et représentés,

- DONNE un avis favorable à la modification des statuts du S.MI.T.O.M. ci-annexés,
- APPROUVE par conséquent la création de trois postes de Vice-Présidents supplémentaires et donc l'augmentation du nombre de membres du Bureau Syndical de 9 à 12 membres (un Président et 11 Vice-Présidents),
- DECIDE par conséquent que le Comité Syndical pourra déléguer une partie de ses attributions au Bureau ou au Président dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IV – PERSONNEL :

5 – CREATION DE POSTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE à compter du 26 juillet 2008
 - la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.
- DIT que le tableau des effectifs de la ville sera modifié en conséquence.

V – DECISIONS DU MAIRE :

6 – LECTURE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Madame le Maire donne lecture des décisions du Maire aux membres du Conseil Municipal :

Décision du Maire n° 2008-4 du 15 mai 2008

Convention avec l'association A.T.O.L. relative au séjour organisé par l'accueil de Loisirs au Château de Vaulfin à Courtenay, du lundi 25 au vendredi 29 août 2008 pour des enfants d'âge maternel sur le thème de l'équitation.

Décision du Maire n° 2008-5 du 15 mai 2008

Contrat avec le centre Patrick Varangot à Saint-Malo relatif au séjour organisé par l'Accueil de Loisirs, du vendredi 22 au vendredi 29 août 2008 pour des enfants d'âge élémentaire sur le thème de la découverte de l'environnement.

Décision du Maire n°2008-6 du 15 mai 2008

Contrat avec la Ligue de l'Enseignement « Base de Plein Air » d'AUXONNE, relatif au séjour organisé par l'Accueil de Loisirs du samedi 5 au samedi 12 juillet 2008, pour des enfants d'âge élémentaire.

Décision du Maire n°2008-7 du 15 mai 2008

Convention avec le Centre de vacances « Eclat Vert » à Villiers sur Fère relative au séjour organisé par l'Accueil de Loisirs du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2008 pour des enfants d'âge maternel sur le thème de la découverte des activités du jardinage.

Décision du Maire n°2008-9 du 20 mai 2008

Contrat avec la Société CMP sise 56 Bld de Courcerin – Croissy-Beaubourg à Marne la Vallée ayant pour objet l'édition de la régie publicitaire du guide municipal.

Décision du Maire n°2008-10 du 06 juin 2008

Contrat de partenariat avec les éditeurs d' EVASION FM à Evry en vue de promouvoir « La Fête de la Musique » en bénéficiant de promotion auprès d'une radio régionale.

Décision du Maire n°2008-11 du 11 juin 2008

Fixation des tarifs du séjour d'été au camping de l'Epine aux Moines » situé au cœur du parc naturel régional de la forêt d'Orient, du 20 au 26 juillet 2008 pour les adolescents (de 11 à 15 ans) de l'Espace Jeunesse.

Décision du Maire n°2008-12 du 16 juin 2008

Convention avec la Mairie d'Isles-les-Villenoy relative à la fréquentation de la halte-garderie crèche par les enfants de la Commune d'Esbly âgés de 3 mois à 3 ans.

Décision du Maire n°2008-13 du 18 juin 2008

Convention avec la Société Nautique de Lagny (la SNL) relative à l'organisation d'un stage de découverte de l'aviron les 16, 17 et 18 juillet 2008 pour les adolescents de l'Espace Jeunesse.

Décision du Maire n°2008-14 du 27 juin 2008

Convention avec la ville de MEAUX pour l'utilisation de la piscine municipale de la ville de MEAUX pour l'année scolaire 2008/2009 à compter du 22 septembre 2008.

Décision du Maire n°2008-15 du 1^{er} juillet 2008

Contrat avec l'association d'Education Populaire de l'Aube relatif à l'organisation d'un stage de découverte des sports nautiques du 21 au 25 juillet 2008 pour les adolescents de l'Espace Jeunesse.

Décision du Maire n°2008-16 du 3 juillet 2008

Contrat de prêt avec DEXIA CREDIT LOCAL domicilié à La Défense pour un montant de 500 000 €.

Décision du Maire n°2008-17 du 15 juillet 2008

Convention avec le Journal « LA MARNE » dans le cadre des abonnements à l'hebdomadaire « La Marne » au profit des nouveaux arrivants de la Ville d'Esbly.
